

***DELEGATION DE Mme Brigitte COLLET***

**D -20080214**

**Reconstruction de l'école maternelle Barbey. Mesures provisoires pour la restauration scolaire. Application d'un tarif spécifique. Autorisation.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,

Les travaux de reconstruction de l'école maternelle Barbey sont programmés pour être exécutés à partir de la rentrée scolaire 2008/2009.

Les élèves fréquentant cette école seront délocalisés par obligation dans les locaux du groupe scolaire Benauge.

De ce fait, il est nécessaire de prévoir des dispositions particulières pour que les enfants qui ne déjeunent pas sur place puissent bénéficier du service de restauration lorsque les familles ne pourront pas les prendre en charge pendant le temps du repas.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer à toutes les familles d'élèves de l'école maternelle Barbey demandant à bénéficier de la restauration scolaire le tarif immédiatement inférieur à celui actuellement appliqué par rapport à leurs ressources pendant toute la durée de la délocalisation. Exemple : T2 d'un montant de 3,09 € le tarif T3 d'un montant de 2,66 € sera appliqué (tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008).

Pour les enfants non inscrits actuellement mais qui déjeuneront au restaurant du fait de la délocalisation de l'école, le principe de calcul du tarif sera appliqué à l'identique pendant toute la durée des travaux.

**MME COLLET.** –

Mesdames, Messieurs,

Les travaux de reconstruction de l'école maternelle Barbey sont programmés pour la rentrée scolaire 2008.

Les élèves fréquentant cette école seront délocalisés par obligation dans les locaux du groupe scolaire Benauge.

De ce fait il est nécessaire de prévoir des dispositions particulières pour que les enfants qui ne déjeunent pas sur place puissent bénéficier du service de restauration lorsque les familles ne pourront pas les prendre en charge pendant l'heure de midi.

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer à toutes les familles d'élèves de l'école maternelle Barbey demandant à bénéficier de la restauration scolaire le tarif immédiatement inférieur à celui actuellement appliqué.

Pour les enfants non inscrits actuellement mais qui déjeuneront au restaurant du fait de la délocalisation de l'école, ce principe sera appliqué pendant toute la durée des travaux.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. MAURIN.

**M. MAURIN.** -

Monsieur le Maire, je profite de cette délibération pour vous poser une question rapide. On n'est pas obligé d'engager un grand débat aujourd'hui. Cela dit, je ne peux pas faire comme s'il ne s'était pas passé quelque chose quant à la mise en place du service minimum dans les écoles suite aux injonctions gouvernementales.

Je voulais savoir s'il était possible d'en avoir le bilan, et surtout quelles dispositions vous comptez prendre, et quel débat démocratique ici au sein de ce Conseil Municipal autour de cette problématique liée notamment aux responsabilités, au contenu, aux personnels ressources, dès lors que vous engagez la mise en place d'un service minimum.

Et je ne rentre pas dans les questions d'éthique, notamment par rapport aux questions du respect du droit de grève. Merci Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

M. RESPAUD.

**M. RESPAUD.** -

Je ne vais pas répondre à M. MAURIN. Monsieur le Maire je vous laisse le soin de le faire, mais je partage totalement le point de vue qu'il a exprimé.

Je voulais insister surtout sur le caractère inadmissible avec lequel va se dérouler cette période provisoire de reconstruction.

De façon à ce qu'il n'y ait pas de faux débats je préfère rappeler que nous avons voté toutes les délibérations concernant la nécessité de reconstruire sur place cette école. Nous avons voté pour le projet d'école proposé par le Cabinet Ondelatte-Laporte(?), en conséquence pour les appels d'offres. Donc qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, nous sommes pour cette reconstruction. C'est normal car c'est une des écoles les plus vétustes de Bordeaux.

C'est M. GAÜZERE, il peut en témoigner, qui en 2003 avait même dit que cette situation était très grave. On a failli fermer l'école. C'était en 2003. On envisageait déjà le début des travaux. A l'époque on envisageait 2007.

2003 / 2007 cela a laissé le temps de rechercher des solutions satisfaisantes pour les enfants de l'école maternelle.

Nous estimons que toutes les solutions de proximité n'ont pas été recherchées.

On a laissé partir l'opération de construction immobilière devant l'école Barbey : les Surgelés Bernat, à une époque.

On n'a peut-être pas assez bien négocié le centre de formation de rééducation professionnelle Robert Lateulade.

On aurait pu peut-être revoir la situation sur le bâtiment qu'en 2003 nous avons cédé à Santé Navale lorsqu'ils souhaitaient s'installer sur le bâtiment du 151 cours de la Marne, qui est un bâtiment imposant. Ce sont d'anciens locaux du CNAM. Chacun voit en arrivant cours Barbey ces longs bâtiments à côté de Santé Navale, à côté de Gustave Eiffel.

C'était pour réaliser une plate-forme pédagogique jugée indispensable au fonctionnement de l'école en 2003.

Vous avez alors proposé, Monsieur le Maire, un transfert de gestion de l'immeuble à l'Etat. Nous avons d'ailleurs voté pour. Mais seulement, jusqu'à maintenant aucuns travaux n'ont été entrepris. On a un bâtiment libre de toute occupation, libre de tout travaux. Il aurait été certainement possible d'installer là une structure provisoire pour accueillir l'ensemble des enfants.

Au lieu de cela vous avez fait le choix d'une délocalisation. Ce terme de délocalisation n'est pas péjoratif. Il figure dans la délibération. Il est noté : « Les élèves seront délocalisés par obligation dans les locaux du groupe scolaire Benauge ».

Les conséquences sont redoutables, car l'école maternelle Barbey, certains le savent ici, est une école classée ZEP, appartenant à une zone d'éducation prioritaire, ce qui veut dire que les élèves sont de catégories sociales parmi les moins favorisées et donc sur lesquels notre attention doit être forte.

Il y a quand même un risque qui a été écarté. Le risque c'était celui dont avait fait état M. GAÛZERE lors d'un Conseil d'école il y a un an qui était que puisque l'école allait partir ailleurs, provisoirement on n'accueillerait plus les enfants de 2 ans, alors que chacun sait qu'en zone d'éducation prioritaire justement une des spécificités de ces zones c'est, quand les parents le souhaitent, un accueil des enfants éventuellement à 2 ans de façon à éveiller leurs sens culturel, social, etc.

Donc cela a été évité puisqu'il semble qu'ils vont être mis dans d'autres écoles du secteur. Nous y serons très vigilants.

Tout à l'heure M. MAURIN parlait des problèmes des écoles au niveau de la garde pendant les jours de grève. Il y a aussi les problèmes avec les restrictions de postes actuelles. Donc nous serons très vigilants à ce que tous les élèves du secteur qui auront 2 ans et dont les parents souhaiteront leur inscription en école maternelle soient bien pris dans les écoles maternelles du quartier au sens large, donc éventuellement dans d'autres écoles du secteur. Nous y serons très vigilants.

Je vois également que concernant la restauration, là aussi des progrès ont été faits. C'est vrai qu'on a voté cette délibération puisqu'on les oblige tous à rester à la restauration collective à un coût un peu moindre que cela aurait coûté si c'était facultatif. C'est difficile d'aller à l'encontre de ce point-là.

Par contre il y a quand même deux points qui demeurent qui nous posent d'énormes problèmes.

Le premier problème c'est la délocalisation à l'autre bout de la ville, donc le transfert des enfants de l'école maternelle par des bus, avec tous les problèmes que cela pose : problèmes de fatigue, problèmes de stress. Mais également, parce que ça s'est posé pour

les autres écoles qui avant sont allées à l'école Benauges et qui se posent actuellement pour l'école Montaud, ce sont éventuellement les problèmes de discipline.

J'insiste là-dessus. Il faut un encadrement très fort à l'intérieur des bus et qu'il y ait une grande attention portée aux enfants.

Le second point que je voulais soulever qui est plus grave c'est qu'on se permet de couper dans le contexte difficile d'une zone d'éducation prioritaire la relation essentielle qu'il y a entre les parents et les enseignants. Les parents qui vont porter leurs enfants au bus le matin, qui viendront les chercher le soir, qui vont les céder à des agents municipaux, et puis les instituteurs qui attendront les enfants à l'école, qui les ramèneront au bus, mais sans qu'il y ait de liens étroits pour les enfants en école maternelle, pour les enfants en zone d'éducation prioritaire, entre les professeurs d'écoles et les parents d'élèves.

Je ne sais pas comment va réellement se passer l'opération, mais, Monsieur le Maire, j'attire votre attention sur ces deux problèmes qui restent posés, qui me paraissent très graves en termes de disciplines et en termes psychologiques pour les enfants concernés. Merci.

**M. LE MAIRE.** -

M. MOGA.

**M. MOGA.** -

Monsieur le Maire, je voudrais signaler à notre collègue Jacques RESPAUD qu'une concertation et une information ont été régulièrement réalisées au sein de cette école entre le corps enseignant et les parents d'élèves sans aucune contestation.

Justement les parents d'élèves et les institutrices sont tout à fait heureux d'avoir très bientôt une école neuve dans une belle réalisation aux normes HQE.

Vendredi prochain nous avons une dernière réunion de calage en ce qui concerne les tenants et les aboutissants du déménagement.

Il est à noter que cette école sera rasée pendant les vacances, au mois de juillet.

M. le MAIRE. -

M. GAÜZERE.

M. GAÜZERE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voudrais répondre très brièvement à M. RESPAUD.

Je crois que M. RESPAUD est un véritable pyromane. Il met le feu et ensuite il veut essayer de l'éteindre auprès des parents d'élèves.

S'il y a un dossier qui a véritablement été pétri avec les enseignants et avec les parents d'élèves c'est bien celui-là compte tenu de la difficulté que présente la délocalisation d'une telle école.

Je vais vous dire une chose, M. RESPAUD. Lorsqu'on entend vos propos c'est faire injure à tous vos collègues et surtout à nos services administratifs que de faire croire qu'on ne s'est pas préoccupé de tout ce que vous venez de dire qui va de l'intendance à la psychologie. Je trouve ce comportement tout à fait honteux.

Et vous avez oublié de dire quelque chose, M. RESPAUD, c'est que le retard à la construction de cette école est en partie en rapport avec le comportement du Conseil Général puisque vous savez que dès le départ nous avons voulu faire un groupe scolaire : une école maternelle et une école élémentaire et que vous avez mis 5 ou 6 ans à pouvoir délocaliser l'annexe du collège Aliénor d'Aquitaine.

**M. LE MAIRE. -**

Mme COLLET.

**MME COLLET. -**

Moi je ne répondrai pas sur le transfert des élèves de l'école Barbey puisque c'est évidemment indispensable de faire des travaux et que tout a été finement organisé en accord avec l'équipe enseignante et avec les parents. Je vais plutôt revenir sur le service minimum.

Le service minimum à Bordeaux c'est quelque chose que nous souhaitons mettre en place. C'est un service pour les mères de famille qui travaillent, y compris les familles monoparentales, les femmes seules en situation de précarité qui ont besoin d'aller travailler quels que soient les jours de grève.

Pour ces personnes-là je souhaitais organiser, en accord avec le maire, un service minimum. Nous l'avons fait de façon expérimentale dans 4 écoles. Il y avait 24 enfants pour 26 animateurs. C'était loin d'être une réussite car les enseignants nous avaient donné les jours de fermeture des écoles un peu tardivement, donc nous avons eu peu de temps pour organiser ce service minimum, puisqu'il y avait eu les vacances scolaires et trois ponts à rallonge.

La journée de jeudi s'annonce aussi comme une grève à problème pour les mères qui doivent aller travailler ce jour-là. Nous organisons à nouveau un service minimum pour 6 écoles ouvertes. Les services des cantines qui n'ont pas pu être effectués la semaine dernière vont être optimisés pour qu'au moins ces cantines puissent fonctionner ce jour-là avec un panier pique-nique et une surveillance des enfants.

**M. LE MAIRE. -**

Merci. Je ne reviens pas sur ce qu'a dit M. GAÜZERE complété par Mme COLLET sur le montage de l'opération Barbey. Il n'y a pas d'autres solutions pendant les travaux que cette solution de transfert.

Nous l'avons déjà mis en œuvre en d'autres circonstances. L'école Nuyens, par exemple, a été transférée à l'école de La Benauges pendant 3 années scolaires. Vous me direz que Nuyens est plus près de Benauges que Barbey, mais nous avons acquis maintenant une certaine expérience de gestion de ces transferts.

J'espère qu'avec la collaboration du corps enseignant et des familles les choses se passeront pour le mieux pour les enfants.

*Séance du lundi 19 mai 2008*

En ce qui concerne le service minimum, Mme COLLET a dit ce que nous avons fait et ce que nous allons faire pour le 22 mai. Nous attendrons maintenant de voir le texte de loi qui a été annoncé. Bien sûr nous l'appliquerons le moment venu.

J'ai cru comprendre que sur la délibération Barbey il n'y avait pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**ADOpte A L'UNANIMITE**